



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Michel Proulx, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Deslauriers, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la municipalité de Pointe-Fortune, Sandra Lavoratore, le maire de la ville de Rigaud, Charles Meunier, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, la mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe, Jinny Brunelle, la préfète suppléante et mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Pierre Ménard, le maire de la ville de Saint-Zotique, Jean-Pierre Daoust, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Paul Dumoulin et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Maïté Thibault, CPA, directrice de la comptabilité et des finances, Julie Cassab, directrice des communications et du développement social et Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Martin Charland et le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay.

**1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**25-11-26-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 34.

**Proposition adoptée.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**25-11-26-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Paul Dumoulin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard** et résolu  
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2025 : ADOPTION**

**25-11-26-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu  
d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 octobre 2025 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**



#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucune présentation.

#### 5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

##### 5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE VAUDREUIL-SOULANGES (TDSVS) DU 9 JUILLET 2025 : ADOPTION

**25-11-26-04** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'adopter le compte rendu de la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges (TDSVS) du 9 juillet 2025 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

##### 5.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ENVIRONNEMENT DU 8 OCTOBRE 2025 : ADOPTION

**25-11-26-05** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité environnement du 8 octobre 2025 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

#### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

###### 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION

**25-11-26-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard**  
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter la liste MRC 25-11-26.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 25-11-26, le tout en fonction du budget adopté ».



Marie-Hélène Rivest

**Proposition adoptée.**

###### 6.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR PATRICK BOUSEZ, PRÉFET, AU MONTANT DE 2 137,87 \$ : AUTORISATION

**25-11-26-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, au montant de 2 137,87 \$.

**Proposition adoptée.**

**6.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR ALEXANDRE LAMBERT, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 573,39 \$ : AUTORISATION**

**25-11-26-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Deslauriers** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Alexandre Lambert au montant de 573,39 \$.

**Proposition adoptée.**

**6.1.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.1.5 NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes siégeant actuellement sur les différents postes ou comités permanents de la MRC a été préalablement transmise aux membres du conseil.

POUR CE MOTIF,

**25-11-26-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Charles Meunier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell** et résolu

que ce conseil **nomme**, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de novembre 2027, les différents représentants inscrits à la liste des nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC comme si au long reproduit ici;

Nom du comité / table	Composition	Membres élus 2025-2027
Comité d'aménagement	<p>Le préfet et un membre du conseil par secteur :</p> <p><b>Secteur Soulange</b> : Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique</p> <p><b>Secteur mont Rigaud</b> : Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur</p> <p><b>Secteur Vaudreuil</b> : Hudson, L'Île-Cadieux, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac</p> <p><b>Secteur de l'Île Perrot</b> : L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil</p>	<p>Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette</p> <p><b>Secteur Soulange</b> : Jean-Pierre Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe</p> <p><b>Secteur mont Rigaud</b> : Charles Meunier, maire de la municipalité de Rigaud.</p> <p><b>Secteur Vaudreuil</b> : Paul Dumoulin, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion</p> <p><b>Secteur de l'Île Perrot</b> : Claude Comeau, maire de la ville de Pincourt</p>



Comité consultatif agricole	Un membre parmi les membres du conseil à titre de président et un membre substitut	<b>Président :</b> Michel Proulx, maire de la municipalité de Les Cèdres <b>Substitut :</b> Jean-Pierre Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe
Comité de sécurité publique	Sept (7) membres du conseil, conformément à la Loi sur la Police  Représentation par secteur :  Le préfet;  Un membre du conseil représente le <b>secteur 1 du poste Ouest</b> , soit Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur;  Un membre du conseil représente le <b>secteur 2 du poste Ouest</b> , soit Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Saint-Clet et Saint-Lazare;  Un membre du conseil représente le <b>secteur 3 du poste Ouest</b> , soit Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique;  Deux membres du conseil représentent le <b>secteur 1 du poste Est</b> , soit L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;  Un membre du conseil représente les <b>secteurs 2 et 3 du poste Est</b> , soit Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Pointe-des-Cascades, L'Île-Cadieux et Hudson.	Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette  <b>Secteur 1 du poste Ouest</b> Charles Meunier, maire de la municipalité de Rigaud  <b>Secteur 2 du poste Ouest</b> Andrée Brosseau, maire de la ville de Coteau-du-Lac  <b>Secteur 3 du poste Ouest</b> Jean-Pierre Daoust, maire de la ville de Saint-Zotique  <b>Secteur 1 du poste Est</b> Danie Deschênes, maire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Claude Comeau, maire de la ville de Pincourt  <b>Secteurs 2 et 3 du poste Est</b> Peter Ztynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades
Comité CMR	Un (1) membre du conseil par secteur :  <b>Secteur Soulanges :</b> Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique	<b>Secteur Soulanges :</b> Mylène Labre, maire de la municipalité de Saint-Clet



	<p><b>Secteur mont Rigaud :</b> Pointe-Fortune, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur</p> <p><b>Secteur Vaudreuil :</b> Hudson, L'Île-Cadieux, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac</p> <p><b>Secteur de l'Île Perrot :</b> L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil</p>	<p><b>Secteur mont Rigaud :</b> Shawn Campbell, maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton</p> <p><b>Secteur Vaudreuil :</b> Paul Dumoulin, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion</p> <p><b>Secteur de l'Île Perrot :</b> Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil</p>
Comité environnement	Le préfet et six (6) représentants nommés parmi les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette  Charles Meunier, maire de la municipalité de Rigaud  Claude Comeau, maire de la ville de Pincourt  Jean-Pierre Daoust, maire de la ville de Saint-Zotique  Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades  Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac  Michel Proulx, maire de la municipalité de Les Cèdres
Table du canal de Soulange	Le préfet et quatre (4) membres du conseil des municipalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les Coteaux;</li><li>• Coteau-du-Lac;</li><li>• Les Cèdres;</li></ul>	Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette  Sylvain Brazeau, maire de la municipalité des Coteaux  Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac  Michel Proulx, maire de la municipalité de Les Cèdres



	<ul style="list-style-type: none"><li>Pointe-des-Cascades; et</li></ul> <p>4 membres des secteurs d'affinités (autre que Corridor de l'autoroute 20 - adopté à la séance du conseil du 23 novembre 2016) :</p> <p><b>Secteur centre urbain</b> : Hudson, Saint-Lazare, L'Île-Cadieux, Vaudreuil-sur-le-Lac, Vaudreuil-Dorion</p> <p><b>Secteur île Perrot</b> : Terrasse-Vaudreuil, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt</p> <p><b>Secteur mont Rigaud</b> : Rigaud, Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur</p> <p><b>Secteur plaine rurale</b> : Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore</p> <p>1 membre du secteur Corridor A20 entre Rivière-Beaudette et Saint-Zotique</p>	<p>Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades</p> <p><b>Secteur centre urbain</b> : Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac</p> <p><b>Secteur île Perrot</b> : Marc Deslauriers, maire de la ville de L'Île-Perrot</p> <p><b>Secteur mont Rigaud</b> : Charles Meunier, maire de la municipalité de Rigaud</p> <p><b>Secteur plaine rurale</b> : Jean-Pierre Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe</p> <p><b>Membre du secteur Corridor A20</b> : Jean-Pierre Daoust, maire de la ville de Saint-Zotique</p>
--	--	--

qu'une copie de la liste de ces nominations, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC ».

**Proposition adoptée.**

#### 6.1.6 NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la liste des représentants actuels sur les divers organismes externes de la MRC a été préalablement transmise aux membres du conseil.

POUR CE MOTIF,

**25-11-26-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Charles Meunier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

que ce conseil **nomme**, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de novembre 2027, les différents représentants inscrits à la liste des nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC comme si au long reproduit ici;

Nom du comité / table	Composition	Membres élus 2025-2027
Office régional d'habitation Vaudreuil-Soulanges	Le préfet et le préfet suppléant et quatre (4) membres du conseil	Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette



	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 administrateurs nommés parmi les maires de la CMM</li><li>• 2 administrateurs nommés parmi les maires hors la CMM</li></ul>	Geneviève Lachance, préfète suppléante et maire de la ville de Saint-Lazare  <b>Maires de la CMM :</b> Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades  <b>Maires hors la CMM :</b> Jean-Pierre Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe Sandra Lavoratore, maire de la municipalité de Pointe-Fortune
Développement Vaudreuil-Soulanges	Le maire de la ville la plus populeuse  1 représentant, secteur centre urbain  1 représentant, secteur Île-Perrot  1 représentant, secteur Mont Rigaud  1 représentant, secteur plaine rurale  1 représentant, secteur Soulange	Paul Dumoulin, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion  <b>Secteur centre urbain :</b> Geneviève Lachance, maire de la ville de Saint-Lazare  <b>Secteur Île-Perrot :</b> Danie Deschênes, maire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  <b>Secteur Mont Rigaud :</b> Sandra Lavoratore, maire de la municipalité de Pointe-Fortune  <b>Secteur plaine rurale :</b> Jean-Pierre Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe  <b>Secteur Soulange :</b> Andrée Brosseau, maire de la ville de Coteau-du-Lac
Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges	2 membres du conseil sauf Sainte-Justine-de-Newton	Sandra Lavoratore, maire de la municipalité de Pointe-Fortune Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac



Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil- Soulanges	1 membre du conseil avec droit de vote	Michel Proulx, maire de la municipalité de Les Cèdres, président
COBAVER (Organismes de bassins versants du Québec)	1 membre du conseil	Jean-Pierre Daoust, maire de la ville de Saint-Zotique
Alliance des villes des Grands-Lacs et du St-Laurent	Un (1) membre élu parmi les 9 municipalités membres de l'Alliance	Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades
Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS)	Un représentant selon l'une des options suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le préfet ou la préfète en fonction ;</b></li><li>• Son ou sa substitut(e) désigné(e) ;</li><li>• Une mairesse ou un maire désigné(e) par le conseil de la MRC qui doit être située sur le territoire de la CMM.</li></ul>	Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette

qu'une copie de la liste de ces nominations, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC ».

**Proposition adoptée.****6.1.7 ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue de la fête de Noël pour les employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes à être engagées pour l'organisation de cet événement sont estimées à 5 400 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'article 7.7 du *Règlement numéro 253 décrétant les règles de délégation de contrôle et de suivis budgétaires*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-610;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Pierre Ménard  
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'autoriser le directeur général à approuver les dépenses liées à cet événement au montant de 5 400 \$, incluant les taxes.

**Proposition adoptée.****6.2 GREFFE ET LÉGISLATION****6.2.1 MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES - LETTRE DE REMERCIEMENTS POUR MONSIEUR PATRICK BOUSEZ, PRÉFET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



---

**6.2.2 ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 23 JUIN 2025 - ÉCHANGE DE DOCUMENTS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES : CONFIRMATION D'ADRESSE COURRIEL**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la notification de certains documents est entré en vigueur le 24 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement a pour objet de prescrire des conditions et modalités applicables à la notification de documents par la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité régionale de comté doit communiquer à la ministre l'adresse de courrier électronique active destinée à la notification de documents et l'informer dans les plus brefs délais de tout changement d'adresse;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-12** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'informer la ministre des Affaires municipales que la notification de documents pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit être envoyée à l'adresse courriel suivante : [greffe@mrcvs.ca](mailto:greffe@mrcvs.ca).

**Proposition adoptée.**

**7. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

Aucun sujet traité.

**8. COMMUNICATIONS**

**8.1 MRC DE MÉKINAC - APPUI MRC VAUDREUIL-SOULANGES - REPORT DE LA DATE BUTOIR AU 1ER DÉCEMBRE POUR TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE LA DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**9. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

**10. SÉCURITÉ**

**10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**10.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

**10.2.1 DÉPLOIEMENT DU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION - MISE À JOUR : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**10.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

**11. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**12. ENVIRONNEMENT****12.1 COURS D'EAU****12.1.1 OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE ALPG CONSULTANTS INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU COURS D'EAU RIVIÈRE BEAUDETTE SUR LE LOT 3 767 286 À RIVIÈRE- BEAUDETTE, AU MONTANT DE 17 950 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES : DÉMARCHE LÉGALE POUR APPLICATION DU JUGEMENT : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'en 2020 des travaux d'infraction par remblais ont été réalisés en rive et dans le littoral d'un méandre de la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 dans la municipalité de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QU'un jugement N° 760-17-006195-229 de la Cour supérieure, daté du 11 février 2022, en faveur de la MRC, ordonne aux propriétaires de l'immeuble de remettre en état les lieux et de fournir les études nécessaires et autorisations applicables et permet à la MRC de réaliser les travaux à leurs frais;

CONSIDÉRANT QU'une hypothèque légale, servant à garantir le paiement de la créance, publiée au registre foncier pour le lot 3 767 286, permet à la MRC d'être payée de façon prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un rapport et des plans ont été fournis par la firme Tetra Tech Qi pour réaliser les travaux de remise en état;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation générale a été obtenue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser ces travaux.

CONSIDÉRANT QUE les délais prescrits dans le jugement se sont écoulés et que les propriétaires n'ont pas répondu aux exigences, la MRC devra donc réaliser les travaux de remise en état aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à des firmes d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux de remise en état, dont le plus bas soumissionnaire est la firme ALPG consultants Inc. avec un montant de 17 950 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-51-419;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard**  
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la greffière-trésorière à signer un contrat avec la firme ALPG consultants Inc. pour la surveillance des travaux de remise en état suite à l'infraction par remblais dans la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 à Rivière- Beaudette au montant de 17 950 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**12.1.2 OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU COURS D'EAU RIVIÈRE BEAUDETTE SUR LE LOT 3 767 286 À RIVIÈRE- BEAUDETTE, AU MONTANT DE 139 995 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**



CONSIDÉRANT QU'en 2020 des travaux d'infraction par remblais ont été réalisés en rive et dans le littoral d'un méandre de la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 dans la municipalité de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QU'un jugement N° 760-17-006195-229 de la Cour supérieure, daté du 11 février 2022, en faveur de la MRC, ordonne aux propriétaires de l'immeuble de remettre en état les lieux et de fournir les études nécessaires et autorisations applicables et permet à la MRC de réaliser les travaux à leurs frais;

CONSIDÉRANT QU'une hypothèque légale, servant à garantir le paiement de la créance, publiée au registre foncier pour le lot 3 767 286, permet à la MRC d'être payée de façon prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un rapport et des plans ont été fournis par la firme Tetra Tech Qi pour réaliser les travaux de remise en état;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation générale a été obtenue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les délais prescrits dans le jugement se sont écoulés et les propriétaires n'ont pas répondu aux exigences, la MRC devra donc réaliser les travaux de remise en état aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public a été lancé le 19 août 2025 pour mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux de remise en état, dont le plus bas soumissionnaire est Environnement Routier NRJ inc. au montant de 139 995 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant soumissionné corrigé (Taxes incluses)	Conforme/Non conforme
Environnement Routier NRJ inc.	160 959,25 \$	N/A	Conforme
Ali Excavation	194 606,69 \$	N/A	Conforme
Dubuc Excavation	329 006,72\$	329 334,39 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-460-51-419;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Paul Dumoulin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la greffière-trésorière à signer un contrat avec la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour réaliser des travaux de remise en état, suite à l'infraction par remblais dans la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 à Rivière- Beaudette, au montant de 139 995 \$, plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

## 12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

## 12.3 ÉCOCENTRES



---

**12.3.1 OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUKSA INC. POUR UN SERVICE DE COMPACTION DE LA MATIÈRE DANS LES CONTENEURS À L'ÉCOCENTRE À SAINT-ZOTIQUE POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 38 100 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage et des quantités de matières reçues à l'écocentre à Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service de compaction sur appel a été octroyé à Construksa Inc. lors de l'année 2025 via la résolution 25-03-19-28;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services reçus et que le service de compaction sur appel est nécessaire afin d'assurer un service adéquat pour les utilisateurs de l'écocentre;

CONSIDÉRANT les bénéfices environnementaux et économiques liés à la compaction de la matière dans les conteneurs et que tous les écocentres du réseau bénéficient d'un tel service;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Brazeau  
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu**

d'octroyer un contrat à Construksa Inc. pour un service de compaction de la matière dans les conteneurs à l'écocentre à Saint-Zotique pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, pour un montant maximal de 38 100 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**12.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE BAUVAL INC. POUR LA RÉCEPTION, LE TRI ET LA VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES PROVENANT DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS, SOIT DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2028, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 90 485 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Bauval inc. en date du 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel, soit Groupe Bauval inc.;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-16 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Lemieux  
APPUYÉ PAR : monsieur Marc Deslauriers et résolu**

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la greffière-trésorière à octroyer à Groupe Bauval inc. un contrat pour la réception, le tri et la valorisation des matières granulaires provenant du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour une durée de trois (3) ans,



soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour un montant maximal de 90 485 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**12.3.3 OCTROI D'UN CONTRAT À WM QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS, SOIT DU 1ER OCTOBRE 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2029 AVEC TROIS (3) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UN (1) AN CHACUNE, SOIT DU 1ER OCTOBRE 2029 AU 30 SEPTEMBRE 2032 POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 197 920,30 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une période de trois (3) ans, en plus des deux (2) années d'option de renouvellement, pour la fourniture de conteneurs, levée et transport de matières résiduelles du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges arrive à échéance le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service de fourniture de conteneurs, levée et transport de matières résiduelles dans le Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues lors de l'ouverture du 29 octobre 2025 sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant soumissionné corrigé (taxes incluses)	Conforme/Non conforme
WM Québec inc.	9 197 920,30 \$	N/A	Conforme
9386-0120 Québec inc.	13 359 372,96 \$	N/A	Conforme
GFL Environnement inc.	23 589 027,53 \$	N/A	Conforme
Services Ricova inc.	23 662 597,34 \$	27 514 443,73\$	Conforme

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérifications, la plus basse soumission conforme aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres est celle de WM Québec inc.;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec à l'égard de l'adjudication des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE les fonds seront disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Marc Deslauriers et résolu**

**d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la greffière-trésorière à octroyer un contrat à WM Québec inc. pour la fourniture de conteneurs, levée et transport de matières résiduelles du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 30 septembre 2029 avec trois (3) options de renouvellement d'un (1) an chacune, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2029 au 30 septembre 2032 pour un montant total de 9 197 920,30 \$ taxes incluses.**

**Proposition adoptée.**

**13. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE**

**13.1 ANALYSES DE CONFORMITÉ**



### 13.1.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

### 13.1.2 APPROBATION CONCORDANCE

#### 13.1.2.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE – RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET CONCORDANCE AU SADR3 – RÈGLEMENTS NUMÉRO 229 À 235 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe a procédé à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2025, la Municipalité de Sainte-Marthe a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement numéro 229 concernant le plan d'urbanisme;
- Règlement de zonage numéro 230;
- Règlement de lotissement numéro 231;
- Règlement de construction numéro 232;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 233;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 234;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 235;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements s'inscrivent dans le processus de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 230 doit être approuvé par les personnes habiles à voter et que la Municipalité de Sainte-Marthe demande que l'intégralité de sa refonte réglementaire entre en vigueur simultanément;

CONSIDÉRANT QU'avant d'entamer la procédure d'approbation du règlement de zonage par les personnes habiles à voter, la municipalité doit obtenir l'approbation préalable de la MRC des règlements, sous forme de résolution, à l'effet que ceux-ci sont conformes aux objectifs du SADR3 et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse de conformité au SADR3 indiquant la conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire des règlements numéro 229 à 235;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Paul Dumoulin** et résolu

que le conseil approuve les règlements numéro 229 à 235 de la municipalité de Sainte-Marthe et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

d'autoriser la MRC à délivrer simultanément les certificats de conformité des règlements 229 à 235 suivant la réception de l'avis de la municipalité mentionnant la date à laquelle le règlement de zonage numéro 230 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**Proposition adoptée.**

### 13.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.



### 13.3 GÉOMATIQUE

Aucun sujet traité.

### 13.4 NOMINATION DE PHILIPPE MEUNIER, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA GÉOMATIQUE, À TITRE DE « RESPONSABLE RÉGIONAL DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) NUMÉRO 229 CONCERNANT LE MONT RIGAUD » ET NOMINATION DE GABRIEL ROULEAU, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, À TITRE DE « RESPONSABLE RÉGIONAL ADJOINT DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) NUMÉRO 229 CONCERNANT LE MONT RIGAUD »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229 est en vigueur depuis le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la MRC par l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour le contenu de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1.2.4 du RCI numéro 229, le Conseil de la MRC doit nommer, par résolution, un responsable régional aux fins d'assurer l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 229;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1.2.4 du RCI numéro 229, le Conseil de la MRC peut également nommer, par résolution, un responsable régional adjoint, lequel peut exercer tous les devoirs et responsabilités du responsable régional aux fins d'assurer l'application du Règlement de contrôle intérimaire numéro 229;

CONSIDÉRANT QUE le responsable régional veille à :

- 1) Coordonner l'application du présent règlement sur l'ensemble du territoire;
- 2) Assister chaque fonctionnaire désigné dans l'application du règlement;
- 3) Informer le conseil de la MRC des problèmes que soulève l'application du règlement;
- 4) Émettre, pour et au nom de la MRC, tout constat d'infraction relatif au règlement.

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-19** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

de nommer monsieur Philippe Meunier, directeur du service de l'aménagement et de la géomatique, à titre de « Responsable régional du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229 concernant le mont Rigaud » et de nommer Gabriel Rouleau, conseiller en aménagement du territoire, à titre de « Responsable régional adjoint du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 229 concernant le mont Rigaud ».

Proposition adoptée.

### 13.5 NOMINATION D'UN MEMBRE « PRODUCTEUR AGRICOLE » AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la démission de monsieur André Marleau, producteur agricole et membre du comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 25 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole doit être composé notamment de deux membres parmi les producteurs agricoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une liste de deux agriculteurs a été soumise par l'UPA afin de remplacer monsieur Marleau conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont nommés par résolution du conseil;

POUR CES MOTIFS,



25-11-26-20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Proulx** et résolu

de nommer monsieur Sylvain St-Amant, producteur agricole de Saint-Polycarpe, à titre de membre du comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de transmettre une lettre de remerciements à monsieur André Marleau pour ses années de service rendu auprès du comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**14. DÉVELOPPEMENT**

**14.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**14.1.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 : ADOPTION**

Madame Julie Cassab, directrice des communications et du développement social, procède au dépôt du rapport d'activités.

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 pour 2020-2025;

CONSIDÉRANT que cette entente prenait fin au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FRR;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la MRC de produire un dernier rapport d'activités pour cette entente, englobant la période de janvier à mars 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC a ensuite l'obligation de transmettre ce rapport au MAMH aux fins d'évaluation de son programme;

POUR CES MOTIFS,

25-11-26-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Deslauriers** et résolu

d'adopter le rapport d'activités pour la période de janvier à mars 2025, de le rendre disponible sur le site internet de la MRC et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Proposition adoptée.**

**14.1.2 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 - MISE EN OEUVRE POUR L'ANNÉE TRANSITOIRE 2025-2026 - PRIORITÉS D'INTERVENTION : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nouvelle entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à ses nouvelles obligations, la MRC doit adopter un nouveau Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'une année transitoire s'échelonnant jusqu'en mars 2026 afin d'élaborer ce Cadre;



CONSIDÉRANT QUE, pendant l'année transitoire, il est tout de même demandé à la MRC de procéder à l'adoption de ses priorités régionales d'intervention, conformément aux exigences de la précédente entente;

CONSIDÉRANT QUE, dans une vision de continuité, la MRC souhaite reporter les priorités identifiées pour l'année 2024, tout en reconnaissant qu'elles seront cependant assujetties aux nouvelles modalités identifiées dans la nouvelle entente;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-22**    **IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur **Jean-Pierre Daoust**  
**APPUYÉ PAR :** madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'adopter** dans le cadre du FRR pour l'année transitoire 2025-2026 les « Priorités d'interventions régionales », **de déposer** ces informations sur le site internet de la MRC et **de transmettre** une copie au MAMH à titre informatif.

**Proposition adoptée.**

#### **14.2    DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV)**

Aucun sujet traité.

#### **14.3    DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

##### **14.3.1    RÉSOLUTION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES - NOUVELLES MODALITÉS ET CONTRAINTES DU NOUVEAU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2, 2025-2029 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

##### **14.3.2    SIGNATURE DES ENTENTES DE COLLABORATION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges (TDS VS) est un espace de concertation intersectoriel chargé de mettre en œuvre la Politique de développement social durable du territoire;

CONSIDÉRANT que la TDS VS collabore avec différentes instances concertées, porteuses des différents « chantiers thématiques » de la Politique de développement social durable de la région;

CONSIDÉRANT que la TDS VS et les porteurs de chantiers souhaitent concrétiser leurs liens collaboratifs, dans un esprit de partenariat illustré par la nouvelle gouvernance en développement social;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner une personne autorisée pour signer ces ententes au nom de la Table, afin d'assurer la conformité, la transparence et la reconnaissance officielle des engagements pris;

CONSIDÉRANT que la présidence de la Table agit comme représentante officielle de la TDS VS;

CONSIDÉRANT que ces ententes n'ont aucune implication budgétaire;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-23**    **IL EST PROPOSÉ PAR :** madame **Geneviève Lachance**  
**APPUYÉ PAR :** madame **Julie Lemieux** et résolu



---

d'autoriser la signature des ententes de collaboration entre la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges et les espaces concertés reconnus comme porteurs de chaque priorité régionale d'intervention en développement social.

**Proposition adoptée.**

**14.3.3 PROCÉDURE ET SIGNATURE DE LETTRE D'APPUI PAR LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges (TDS VS) a pour mandat de promouvoir le développement social durable du territoire et d'appuyer les initiatives issues du milieu;

CONSIDÉRANT que le processus d'émission de lettres d'appui de la Table prévoit une approbation préalable par les membres présents à la rencontre de la Table ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner une personne autorisée à signer ces lettres au nom de la Table afin d'assurer la légitimité et la conformité du processus;

CONSIDÉRANT que la présidence de la Table agit comme représentante officielle de la TDS VS;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-24** IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Lemieux  
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'autoriser la signature de lettre de soutien par la présidence de la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux rôles et mandats de la Table et selon le processus établi.

**Proposition adoptée.**

**15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite madame Chloe Hutchison pour sa récente nomination comme représentante au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de notre MRC et de la MRC Beauharnois-Salaberry.

**16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

La prochaine rencontre aura lieu le 9 décembre 2025.

**17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

La prochaine rencontre aura lieu le 5 décembre 2025.

**18. CULTURE**

**18.1 AVENANT 2 À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2023-2026 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont signé, le 15 août 2023, l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 et un premier avenant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 12 de l'Entente, des modifications peuvent être apportées à son contenu par écrit et avec l'accord des Parties;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter de nouvelles contributions de la MRC d'Acton, de la MRC de Marguerite-d'Youville, de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, de la Ville de Longueuil et du CALQ pour l'exercice 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE toutes les clauses de l'Entente, à l'exception de celles qui sont modifiées, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-25** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer l'Avenant 2 à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026.

**Proposition adoptée.**

**19. INFORMATIQUE**

**19.1 ACQUISITION DE SERVEURS POUR LE SERVICE DE LA GÉOMATIQUE À L'ENTREPRISE MICRO LOGIC POUR UN MONTANT DE 99 735 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'âge des serveurs actuels et leur désuétude;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de Micro Logic pour la solution Lenovo correspond aux besoins énoncés et est la plus favorable financièrement;

CONSIDÉRANT que les sommes sont prévues au budget 2025 et disponibles au poste budgétaire 02-690-00-700;

CONSIDÉRANT que le financement se fera à même le Fonds de roulement au poste budgétaire 55-990-01-100;

POUR CES MOTIFS,

**25-11-26-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell** et résolu

d'autoriser le directeur général ou la directrice de la comptabilité et des finances à procéder à l'achat de serveurs auprès de l'entreprise Micro Logic au montant de 99 735 \$ plus taxes applicables afin de procéder au remplacement des serveurs de la géomatique;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice de la comptabilité et des finances à utiliser le fonds de roulement pour procéder à l'acquisition de serveurs pour le service de la géomatique à charge de rembourser ledit fonds sur une période de 5 ans.

**Proposition adoptée.**

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Chloe Hutchison mentionne que le GMF Hudson fermera ses portes et se demande si les autres vivent la même chose et souhaitent que des solutions soient développées régionalement pour aider les médecins de Vaudreuil-Soulanges.

Monsieur Michel Bourdeau mentionne l'utilisation des surplus du Fonds vert par le gouvernement du Québec.



---

Madame Danie Deschênes déplore le retrait du financement destiné aux municipalités rurales et demande à la nouvelle représentante de la MRC à la CMM d'inviter la CMM à revoir sa décision.

**21. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucun sujet traité.

**23. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur Paul Dumoulin quitte à 20 h 16.

**25-11-26-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes**

que la séance soit levée à 20 h 21.

**Proposition adoptée.**



---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet



---

MARIE-HELÈNE RIVEST, notaire  
Directrice du greffe et greffière-trésorière